

CONSEIL D'ECOLE
Du Jeudi 18 octobre 2018

Personnes présentes au conseil :

Les enseignants : Mme DOLDINGER Chantal, Mme GUICHARD Angélique, Mme IAHNS Cécile, Mme MOLLON Lydie, Mme PERRONNET Elisabeth, M. LUCCIONI Paul, Mme DONGUY Anaïs, Mme DEL SOCORO Laure, Mme MIJIEUX Pauline.

Les représentants de la mairie : Mme COICAULT, conseillère municipale

Les parents d'élèves : Mme JOLY Karine, Mme CARRIE Johanne, M SANCHEZ Aurélien, Mme THEVENET Jessica, Mme LABRIKI Haude, Mme BONNEFOY Jennifer

DDEN : M. PERRAYON Georges.

Sont excusés : Mme Le Maire, Mme BONNETAIN adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Chauffailles, Mme MORIN, Mme DESBORDES Anne enseignante, M Boukhelifi Nabil parent d'élève, Mme FONTAINE Sandra parent d'élève

1. Rappel de l'ordre du jour

Installation et compétences du Conseil d'école – Classes, effectifs et équipe pédagogique – Règlement scolaire – Vie de l'école – Restaurant scolaire - Travaux à envisager – Questions des parents d'élèves.

2. Installation du Conseil d'école

Lors des élections du vendredi 12 octobre 2018 les parents qui avaient présenté une liste ont tous été élus.

Les 8 parents élus sont :

Titulaires : Mme Bonnefoy Jennifer, M Boukhelifi Nabil, Mme Carrie Johanne, M Sanchez Aurélien, Mme Thevenet Jessica.

Suppléants : Mme Joly Karine, Mme Fontaine Sandra, Mme Labriki Haude.

Le conseil d'école est donc installé pour l'année 2018 – 2019.

Les comptes-rendus du conseil d'école, les lettres d'invitation seront, dans la mesure du possible, envoyés par mail.

3. Compétences du CE

L'article 17 du BO n° 39 du 25 octobre 1990 est porté à la connaissance des membres du conseil d'école.

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Composition

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et de l'adjoint chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative :

- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés de l'école maternelle.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription peut également y assister.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans la semaine qui suit l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Attributions

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

4. Les classes et les effectifs – le personnel

129 élèves fréquentent actuellement l'école.

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
27 CP/CE1	27 CP/CE1	25 CE2/CM1	24 CE2/CM2	26 CM1/CM2
Doldinger Chantal Anne Desbordes	Iahns Cécile	Mollon Lydie Del Socoro Laure	Mijieux Pauline Donguy Anaïs	Luccioni Paul Del Socoro Laure

Mme Angélique GUICHARD est maître surnuméraire.

Mme Stéphanie TABOULET, est titulaire du poste de brigade rattaché à l'école, Elisabeth PERRONNET travaille sur le poste du RASED (maître E), Mme Laure HAVIOTTE psychologue scolaire est également rattachée à l'école Gabrielle Colette.

Les parents ont des questions sur les raisons des classes à double niveau, notamment au niveau des petites classes.

Les enseignants donnent les raisons principales qui concernent la pédagogie, l'organisation (effectifs...) et les particularités des élèves.

5. Le règlement intérieur de l'école

Toutes les écoles du département sont soumises au règlement départemental. En ce qui concerne l'école Gabrielle COLETTE, un règlement plus court et mieux adapté a été élaboré en conseil de maîtres. Je vous propose de parcourir ce règlement, d'apporter des modifications nécessaires et ensuite de l'adopter.

- **Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) Le bulletin officiel (B.O) hors série n°3 du 30 mai 2002 institue, pour les directeurs d'école, l'obligation de doter l'école d'un plan de mise en sûreté des élèves et des personnels en cas de risque majeur**
- **Usage de l'internet à l'école Le développement de l'usage de l'internet est une priorité nationale. Il doit s'accompagner des mesures d'éducation et de dispositifs de contrôle permettant la sécurité et la protection des mineurs. Afin d'éviter l'accès à des sites inappropriés, la navigation sur l'internet doit être contrôlée. Il est donc impératif que chaque poste d'accès à l'internet soit muni de dispositifs de type filtrage. Une charte de l'utilisateur de l'internet doit être mise en place dans toutes les écoles et portée à la connaissance du conseil d'école. Elle doit être connue de l'ensemble des élèves.**
L'usage du portable à l'école est interdit.

Ajouter trottinette avec bicyclette.

6. Le point sur la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire nous aide à financer nos projets.

L'association des parents de l'école a remis un chèque de 2000 € que nous avons versé sur le compte de la coopérative géré par l'OCCE. L'association de parents d'élèves qui gérait le restaurant scolaire aujourd'hui municipal nous a remis un chèque de 7000 €. Il nous faut réfléchir en équipe à la manière dont nous allons utiliser cet argent. Les projets ne manquent pas.

La gestion du compte de la coopérative scolaire a été transféré au Crédit Mutuel sur demande de l'OCCE.

7. Vie de l'école

- Défi Anthony (endurance) du jeudi 11 octobre 2018. Ce fut un moment très agréable. Beaucoup d'investissement de la part des enfants. Nous remettrons à l'école prochainement aux membres du défi Anthony la somme récoltée au profit de la lutte contre la leucémie.
- « École et cinéma » continue cette année. Les élèves iront 3 fois au cinéma.
- Les enfants assisteront à un spectacle à l'Espace Culturel du Brionnais, au moins ceux qui sont en cycle 2.
- Projet fresque sur mur extérieur à l'école en lien avec la mairie.
- Carnaval
- Rencontre sportive inter cycle (à définir)
- BCD
- SMEVOM, le compostage, intervention au printemps
- CCLCCB. Travail sur les énergiers renouvelables avec monsieur Julien Laporte chargé de mission transition énergétique.
- Contrat rivière Sornin, animations scolaires pour les classes de CP/CE1 par le SIMISOA, découvrir les espèces animales qui peuplent la rivière.
- Secourisme pour toutes les classes
- Permis piéton (CE2)
- Les élèves de CM1/CM2 partiront 3 jours en classe verte la première semaine de juillet (Cuisery : activités nature, sciences...). Les CE2 resteront à l'école à ce moment-là et seront pris en charge par Mme Mollon.

8. Équipement informatique.

Le réseau électrique du bâtiment Jules Ferry a été revu et renforcé. Lors de l'été 2016. Dans chaque classe, il y a un nombre de prises suffisantes. Nous avons également Internet.

Nous avons des ordinateurs portables depuis deux ans. Ces ordinateurs circulent dans les classes. Nous les utilisons beaucoup. Nous ne regrettons pas ce choix. Nous pouvons organiser dans nos classes des ateliers. L'autre avantage est que nous n'avons pas besoin de nous déplacer, les ordinateurs sont légers, maniables, faciles à recharger et d'utilisation facile.

Maintenant, l'équipe pédagogique espère que tout le travail de réflexion que nous avons mené ces dernières années sur l'équipement informatique et son utilité pédagogique aboutisse. Il est prévu l'achat d'un tableau numérique interactif pour les classes du bâtiment Jules Ferry et ceci sur trois ans. Je n'ai pas de réponse pour cette année scolaire. Je reformulerai une demande avant janvier 2019.

La mairie annonce que la demande des devis est en cours pour l'acquisition d'un nouveau TNI.

Les parents insistent pour souligner l'importance d'équiper et de renouveler l'équipement informatique de l'école dans l'intérêt des enfants.

9. Travaux

L'an passé une classe du bâtiment Jules Ferry a été repeinte. Très bon travail, la classe est bien sûr plus agréable et accueillante.

Normalement la salle des maîtres devrait être refaite cette année scolaire.

Il faudrait par la suite repeindre une classe du bâtiment Jules Ferry qui en a bien besoin.

Les membres de la mairie nous demandent de préciser nos besoins, de les réécrire puis les faire parvenir en mairie en vue de la préparation du budget municipal de janvier 2019. Nos demandes seront ainsi examinées.

Fiche DUER (document unique d'évaluation des risques). Un bâtiment en bordure de l'école et de la cour du haut est fissuré. Il y a risque d'effondrement. J'ai rempli une fiche DUER à cet effet, depuis septembre 2017. La cour du haut est utilisée pour les élèves de cycle 3 pendant les récréations et par tous les élèves lors des séances d'EPS. Je pense que les propriétaires privés devraient intervenir et détruite ce bâtiment, les barrières installées par la mairie ont le mérite d'être là, mais seront insuffisantes en cas d'effondrement du bâtiment.

10. Budget.

Nous n'achetons plus sur le budget de fonctionnement de l'école les 200 ramettes de papier que nous utilisons tous les ans. La mairie prend en charge cette dépense. Nous réalisons une économie de 600€. Cette économie nous permettra de renouveler les manuels scolaires.

Nous avons investi dans les manuels scolaires. Nous avons acheté une nouvelle méthode de lecture en 2017 que nous avons complétée pour la rentrée des classes 2018.

11. Restaurant solaire.

Une fréquentation est importante en ce début d'année. Des repas à thème sont appréciés. Un prix de repas reste modéré pour les enfants. Nous espérons que cela continue ainsi.

Les parents demandent où en sont les travaux de mise aux normes de la cuisine.

Le choix entre les deux moyens de paiement semble trop limité. Le cas des parents séparés est évoqué.

La composition des menus pourraient être discutée également avec les parents. La question de menus de substitution pour les régimes particuliers est posée.

Aujourd'hui, ce sont Mme Ymain (la cantinière), Mme Morin et Mme Bonnetain qui sont en charge de la composition des menus.

Les parents souhaiteraient plus d'informations et de dialogue entre les parents et la mairie concernant le restaurant scolaire. Une réunion serait souhaitable en début d'année.

12. Questions des parents d'élèves.

Les parents ont des questionnements concernant le suivi des élèves et le retour aux parents. Les enseignants répondent que les modalités sont propres à chaque classe et ont été détaillées pendant les

réunions de rentrée. D'une manière générale, le suivi est réalisé par le biais des cahiers, des livrets scolaires, des rendez-vous individuels. Les enseignants sont toujours disponibles pour un rendez-vous individuel sur demande (cahier de liaison).

Des problèmes de vols sont remontés par les parents. Cela concerne des petits objets. Les enseignants confirment qu'il n'y a pas de problème important sur ce sujet. Les petits conflits concernent le plus souvent des billes.

Sécurité en sortie d'école : les parents ne sont pas satisfaits de la configuration actuelle. L'exemple de la sortie de l'école Lamartine de La Clayette est cité. L'ajout de barrières est évoqué et le passage de la rue en sens unique.

La présence du policier municipale est perçue comme positive.

Communication entre parents et parents délégués : une adresse électronique est en cours de création. Les parents délégués sont également en discussion pour installer une boîte aux lettres devant l'école.

Les cordes à sauter en cours de récréation peuvent-elles être supprimées ? L'équipe éducative réfléchira à cette question et apportera une réponse.

Les enfants sont-ils soignés lorsqu'ils se blessent ? L'équipe enseignante affirme que les enfants sont soignés sauf problème particulier.

13. Dates et horaires des prochains CE.

2^{ème} conseil d'école : Mardi 12 mars 2019, 18h30

3^{ème} conseil d'école : Mardi 25 juin 2019, 18h30

Le secrétaire : Mme Iahns Cécile.

Le président : Luccioni Paul.